

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chambry

SEANCE DU 31 MAI 2021

Date de la convocation : 21 mai 2021

Date d'affichage : 03 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Olivier JOSSEAUX, maire.

Présents : ANGELILLO Claudie, BEAUFREMEZ Annie, BEURAIN Raymond, BUDA François, ELOY Carine, HEMMERY Claude, JOSSEAUX Olivier, LEFEBVRE Sylviane, WATHIER Maxime, WIEHCINSKI Rémy

Représentés : HOLL Sylvain par HEMMERY Claude

Absents : FRAILLON Alexandre, MARTINET Benoît, QUATREVAUX Isabelle

Secrétaire : Madame LEFEBVRE Sylviane

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021D027 - désignation secrétaire de séance

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Exposé :

M. le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Sylviane LEFEBVRE pour remplir cette fonction.

2021D028 - création emploi agent administratif à temps complet

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 26 janvier 2021,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet afin d'assurer le secrétariat de la mairie.

Le Maire propose à l'assemblée,

1/ la création d'1 emploi permanent d'adjoint administratif, relevant de la catégorie C, à temps complet pour assurer les missions suivantes :

- Recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service.
- Gérer et suivre les dossiers administratifs
- Assurer le suivi des dossiers du personnel dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.
- Assurer le traitement comptable des dépenses
- Participer à l'exécution du budget.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-3°.

2/ L'agent contractuel sera recruté sur un contrat.

- **Un niveau d'étude équivalent au baccalauréat sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.**
- **L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des adjoints administratifs**

3/ L'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le tableau des emplois, est ainsi modifié à compter du 7 juin 2021

- Filière : administrative
- Emploi : assistant de gestion administrative et comptable
- Cadre d'emplois : adjoints administratifs
- Grade : adjoint administratif
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée figurant au tableau des effectifs joint en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

- Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80 000 AMIENS dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site « www.telerecours.fr »

**PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS au 7 juin 2021
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2021**

GRADE	Catégorie	Temps complet	Temps incomplet	ancien effectif	nouvel effectif
PERMANENT					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE	A	X		1	1
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème classe	B	X		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C		24h00	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF - article 3-3-3 de la Loi du 26 janvier 1984	C	X		0	1
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème classe	C	X		1	1
FILIERE TECHNIQUE					
AGENT DE MAITRISE	C	X		1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	X		1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C		5h00	1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C		10h00	1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - article 3-3 loi du 26/01/1984	C		5h00	1	1
FILIERE SOCIALE					
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C		20h00	1	1
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C		23h00	1	1
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES article 3-3-5 loi du 26/01/1984	C		23h00	1	1
NON PERMANENT					
Loi du 26 janvier 1984 Article 3 - 2ème alinéa ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION périodes du 22 au 26 février 2021, du 26 au 30 avril 2021, du 23 au 27 août 2021 et du 18 au 22 octobre 2021	C		30h00 maxi	1	1
Loi du 26 janvier 1984 Article 3 - 1er alinéa ADJOINT ADMINISTRATIF A compter du 8 février 2021 12 mois maxi sur 18 mois	C		12h00	0	1

2021D029 – modification n° 1 budget primitif 2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Exposé :

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget primitif de la commune pour :

- augmenter les crédits pour les dépenses liées aux travaux supplémentaires rendus nécessaires sur la charpente de la mairie dans le cadre de sa réhabilitation. Ils seront financés par un emprunt,
- modifier les imputations des recettes de la fiscalité,
- inscrire en dépenses et recettes les montants nécessaires à une modification d'imputation d'encaissement de subvention sur l'année antérieure,
- modifier les subventions accordées aux associations.

Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission des fêtes et à la vie associative sur les subventions aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le budget de la commune selon les tableaux joints en annexe.

Décision modificative N°1

Date 27/05/2021

Page 1

Budget: commune de CHAMBRY

Exercice: 2021

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
020 DEPENSES IMPREVUES	20 961,81		-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
02 * AUTOFINANCEMENT COMPLEM	20 961,81		-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
020 Dépenses imprévues	20 961,81		-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			1 000,00	1 000,00	1 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET I			1 000,00	1 000,00	1 000,00
10226 Taxe d'aménagement			1 000,00	1 000,00	1 000,00
0112 MAIRIE NOUVELLE			70 000,00	70 000,00	70 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			70 000,00	70 000,00	70 000,00
2313 Constructions			70 000,00	70 000,00	70 000,00
TOTAL SECTION	20 961,81	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
0112 MAIRIE NOUVELLE	30 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	30 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
1641 Emprunts en euros	30 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
TOTAL SECTION	30 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00

Décision modificative N°1

Date 27/05/2021

Page 3

Budget: commune de CHAMBRY

Exercice: 2021

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
014 ATTENUATION DE PRODUITS			641 697,00	641 697,00	641 697,00
73 IMPÔTS ET TAXES			641 697,00	641 697,00	641 697,00
739118 Autres reversements fiscalité			641 697,00	641 697,00	641 697,00
022 DEPENSES IMPREVUES	11 686,50		12 037,00	12 037,00	12 037,00
02 * AUTOFINANCEMENT COMPLEM	11 686,50		12 037,00	12 037,00	12 037,00
022 Dépenses imprévues	11 686,50		12 037,00	12 037,00	12 037,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	3 250,00		-320,00	-320,00	-320,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	3 250,00		-320,00	-320,00	-320,00
6574 Subventions de fonctionnement	3 250,00		-320,00	-320,00	-320,00
TOTAL SECTION	14 936,50	0,00	653 414,00	653 414,00	653 414,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
73 IMPOTS ET TAXES	397 500,00		502 669,00	502 669,00	502 669,00
73 IMPÔTS ET TAXES	397 500,00		502 669,00	502 669,00	502 669,00
73111 Taxes foncières et habitation	397 500,00		502 669,00	502 669,00	502 669,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			150 745,00	150 745,00	150 745,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			150 745,00	150 745,00	150 745,00
7461 Dotation générale de décentral			1 000,00	1 000,00	1 000,00
74834 État - Compensation au titre d			149 745,00	149 745,00	149 745,00
TOTAL SECTION	397 500,00	0,00	653 414,00	653 414,00	653 414,00

IV. ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS - IV

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Charges	Montants programmés	Montants juridiques	Montants
6314			FOOTBALL CLUB CHAMBRY		1 500,00
6314			COOPERATIVE SCOLAIRE		-1 820,00

W. K. F.
- 3.2.2021

2021D030 - compte administratif 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond BEAURAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;

2- Constate, pour la comptabilité sans comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

COMMUNE DE CHAMBRY 02000

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMMUNE						
résultats reportés 2019		303 343,85	69 993,14		69 993,14	303 343,85
Part affecté à Investissement (art 1068)	4 159,14				4 159,14	0,00
Opérations de l'exercice 2020	866 314,98	978 520,77		205 076,53	1 062 009,56	1 183 597,30
TOTAUX	870 474,12	1 281 864,62	265 687,72	205 076,53	1 136 161,84	1 486 941,15
Résultats de clôture 2020		411 390,50	60 611,19			350 779,31
Restes à réaliser 2020			332 098,63	144 377,47	332 098,63	144 377,47
TOTAUX CUMULES	870 474,12	1 281 864,62	597 786,35	349 454,00	1 468 260,47	1 631 318,62
RESULTATS COMMUNE 2020						163 058,15

2021D031 - compte de gestion commune 2020
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22500 - CHAMBERY

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-103 459,11		9 381,95	33 465,97	-60 611,19
Fonctionnement	308 381,87	4 159,14	112 205,79	-5 038,02	411 390,50
TOTAL I	204 922,76	4 159,14	121 587,74	28 427,95	350 779,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 42500-SERV. EAU ASSAINIS. DE C					
Investissement	33 465,97			-33 465,97	
Fonctionnement	-21 981,83			21 981,83	
Sous-Total	11 484,14			-11 484,14	
TOTAL III	11 484,14			-11 484,14	
TOTAL I + II + III	216 406,90	4 159,14	121 587,74	16 943,81	350 779,31

compte de dissolution du CCAS au 31/12/19 par délibération du CM en date du 16/12/19 Ecritures de dissolution du BA eausuite à transfert compétence loi Notré

2021D032 - compte de gestion service eau assainissement 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Exposé :

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de loi Notre, le service Eau et Assainissement a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal a décidé, par délibération en date du :

- 25 février 2020, d'approuver le compte administratif 2019 du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- 13 octobre 2020, d'affecter les résultats 2019 du service de l'Eau et de l'Assainissement

Les résultats 2019 ont été intégrés au sein du budget général.

En application de ces dispositions, et conformément à la réglementation comptable, le comptable a produit un compte de gestion de dissolution comptable du Service de l'Eau et de l'Assainissement, 2020 qu'il convient d'approuver.

Délibération :

Le conseil, municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion comptable 2020 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERV. EAU ASSAINIS. DE CHAMBRY	33 465,97			-33 465,97	
Investissement	-21 981,83			21 981,83	
Fonctionnement	11 484,14			-11 484,14	
Sous-Total	11 484,14			-11 484,14	
TOTAL III	11 484,14			-11 484,14	
TOTAL I + II + III	11 484,14			-11 484,14	

compte avant écritures de dissolution suite à transfert de compétence à la CAPL de LAON au 01/01/20 (loi NOTRE).

2021D033 - compte de gestion CCAS 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Exposé :

Le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil municipal a décidé, par délibération en date du :

- 16 décembre 2019, de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 25 février 2020, d'approuver le compte administratif 2019 du CCAS
- 13 octobre 2020, d'affecter les résultats 2019 du CCAS

Les résultats 2019 et la comptabilité du CCAS ont été intégrés au sein du budget général.

En application de ces dispositions, et conformément à la réglementation comptable, le comptable a produit un compte de gestion de dissolution comptable du CCAS 2020 qu'il convient d'approuver.

Délibération :

Le conseil, municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion comptable 2020 du CCAS.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32500 - CCAS CHAMBRY

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	16 943,81			-16 943,81	
Fonctionnement	16 943,81			-16 943,81	
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	16 943,81			-16 943,81	

compte de dissolution du CCAS au 31/12/19 par délibération du CM en date du 16/12/19

Questions diverses

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30 .

Fait à CHAMBRY, les jours, mois et an susdits

Le maire,



Olivier JOSSEAUX

OLIVIER JOSSEAUX
2021.06.03 13:36:07 +0200
Ref:20210602_112927_1-2-O
Signature numérique
le Maire